



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0889 du 04/12/2019

Arrêté du 2 juillet 2019

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapportant et portant affectation d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2019.

Date d'application : 01/12/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2019.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE,
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics



ARRÊTÉ

rapportant et portant affectation d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2019

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;
- Vu l'instruction du bureau SPIB-1B n° 2018/12/7505 du 21 décembre 2018 relative au référentiel des postes comptables actualisé au 31/12/2019 ;
- Vu l'avis émis par les commissions administratives paritaires n°3 du 13 juin 2019 portant affectation d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2019 ;
- Vu les demandes des intéressés ;
- Vu l'arrêté du 14 juin 2019 portant affectation d'une inspectrice principale des finances publiques et d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2019 ;

ARRÊTE :

Article premier : sont rapportées les dispositions suivantes de l'arrêté du 14 juin 2019, en tant qu'elles concernent l'inspectrice divisionnaire des finances publiques, hors classe, dont le nom suit :

Nom	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade	Date d'affectation
LUZEAUX	ANNE	157661	DDFiP EURE-ET-LOIR SIP-SIE CHATEAUDUN	DDFiP EURE-ET-LOIR SIP CHARTRES	IDIV FiP HORS CL 03	01/12/2019

Article 2 : les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 2 JUILLET 2019

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme FOURNEL

ISSN 2268-0756